

DÉPARTEMENT
PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT
SAINT-OMER

CANTON
LUMBRES

Délibération
N° 2022/80

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-deux
le LUNDI 12 DÉCEMBRE 2022 à dix-huit heures trente minutes
le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle Ulysse Dupont, sous la présidence de
Madame Joëlle DELRUE, Maire
en suite de convocation en date du 06 Décembre 2022
dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de :
Mme FASQUELLE Léa (proc. Mme DELRUE Joëlle), M. GUILBERT Richard (proc.
M. MONBAILLY Vincent), Mme SCHLEICH Ingrid (proc. Mme LEROY Martine),
Mme MOBAILLY Aurore (proc. Mme BOULET Véronique) absents excusés.

Mme QUENON Sophie, absente excusée.
M. EVRARD Dominique, M. TEN Arnaud, absents non excusés.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DETR

La séance ouverte, Madame le Maire informe les membres de l'Assemblée que le projet de requalification du bourg centre est éligible à la DETR dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain ».

Elle propose par conséquent de solliciter une subvention à ce titre.

Le montant des travaux éligible est de 2.945.312,50 € HT.
Le montant de la subvention sollicité est de 500.000 €.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité cette proposition et autorisent Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès de Monsieur le Sous-Préfet.

Pour Copie Conforme,
A Lumbres, le 13/12/2022
Le Maire,
Joëlle DELRUE.



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture

le 13 DEC. 2022

et publication ou notification

du 13 DEC. 2022



Le Maire,
Joëlle DELRUE